



Association Professionnelle
de Solidarité du Tourisme

ATTESTATION D'ADHÉSION

Je soussigné,

Emmanuel TOROMANOF, Secrétaire Général de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, organisme de garantie collective prévu par le LIVRE II du Code du Tourisme,

Certifie que la société (ou M) :

W.W.

Représenté(e) par :

Monsieur GUILLARD Georges

(Dénommé(e) commercialement) :

Sis(e) :

**ZA de la Verdière II
BP 52
13880 VELAUX**

Dont la forme juridique (et le capital) est (sont) :

SAS 40 000 €

Dont le numéro RCS est :

390 341 105

Dont le numéro d'immatriculation est :

IM 013 10 0023

Est adhérent de l'Association et bénéficie, pour exercer les activités énoncées par l'article L.211-1 (I) du Code précité et dont le montant de garantie minimum est fixé à la somme de 100 000 €, de l'engagement prévu par l'article L.211-18 et R.211-26 à R.211-34 de ce Code pour un montant de :

207 200 €

Réunion du : **03/04/2013**

Fait à Paris, le **15/05/2013**

LE SECRETAIRE GENERAL

Emmanuel TOROMANOF

Circonstance donnant lieu à la délivrance de cette attestation : **Fixation du montant de garantie en fonction du volume d'affaires de l'exercice clos le 30/09/2012.**

Destinataires :
- l'adhérent (2 exemplaires dont 1 pour Atout France)
- la SNCF

15, avenue Carnot 75017 Paris.
tel. 01 44 09 25 35 | fax 01 44 09 88 00 | info@apst.travel
www.apst.travel

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Organisme de garantie collective prévu par le livre II du code du tourisme